

DEC160648DR18

Décision portant cessation de fonctions de M. Benoit FOLIGNE, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR8204 intitulée Centre d'Infection et d'Immunité de Lille

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC130888DR18 du 13/03/2013 portant nomination de M. Benoit FOLIGNE aux fonctions d'ACMO / d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / d'assistant(e) de prévention (AP) exercées par M. Benoit FOLIGNE, dans l'unité du CNRS n °8204, à compter du 05/12/2015.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à, Lille le 14/03/2016

Le directeur de l'unité
Camille LOCHT



Visa de la déléguée régionale du CNRS
Françoise PAILLOUS